

## TARIFS 2018 – 2019

Votés par le CA d'OGEC de 12 janvier 2018

Notre volonté est de maintenir ou d'augmenter le plus légèrement possible les tarifs (Contributions familiales, cotisation numériques, ...) afin de limiter la charge financière qui incombe aux familles.

Un mail courant juin vous précisera le coût des manuels scolaires (environ 30 euros).

Tous les couts sont précisés par mois (sur 10 mois) sauf exception *en italique*.

### Préambule : Financement du Collège Charlemagne, Etablissement privé de l'enseignement catholique.

L'Etat et le Département prennent une part de la charge de fonctionnement de l'Etablissement, mais il revient une part importante à l'Organisme de gestion (O.G.E.C.), en particulier au niveau de l'entretien, de la rénovation et de la construction des bâtiments. Cette part doit être honorée par la **CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE DES FAMILLES** (cf. article 1 – contrat de scolarisation).

Il ne serait pas normal qu'un élève ne puisse poursuivre ses études chez nous pour des difficultés financières justifiées, c'est pourquoi nous vous invitons à prendre rendez-vous afin d'étudier tout éventuel aménagement de contribution, en toute confidentialité, avec Monsieur MAHIEU, avant la rentrée des classes.

### I - TARIF DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE ANNUELLE

Le montant de la **contribution volontaire des familles** minimale pour l'année scolaire 2018-2019 est fixé selon les ressources de la famille. Elle est identique à la contribution de l'année précédente.

Le **quotient familial** à prendre en compte se calcule à partir du **Revenu Fiscal de Référence divisé par le nombre de personnes au foyer fiscal (avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016)**.

Pour les ressources se situant dans les catégories de 1 à 8, merci de joindre votre avis d'imposition. Le cas échéant, c'est la catégorie 9 qui est appliquée.

Une somme d'engagement de 100€ est demandée lors de l'inscription. Toutefois, la réservation et l'inscription au collège Charlemagne sont gratuites. Cette somme sera donc déduite de votre facturation annuelle mais elle est non remboursable en cas de désistement à partir du dépôt de votre demande d'inscription. Si votre enfant, actuellement en CM2, n'obtenait pas un avis favorable pour le passage en 6<sup>ème</sup>, nous vous rembourserions cette somme, sur simple présentation de la fiche d'orientation. C'est aussi le cas si, vous nous en faites la demande écrite, suite à un éventuel déménagement dans un autre secteur géographique que celui du collège Charlemagne, avant la rentrée.

#### 1 - Grille tarifaire 2018 - 2019

Catégorie	Quotient familial	Contribution mensuelle sur 10 mois
1	0 à 3500 €	42,50 €
2	3501 à 5500 €	45,00 €
3	5501 à 7500 €	47,50 €
4	7501 à 9500 €	52,00 €
5	9501 à 11500 €	54.50 €
6	11501 à 14000 €	57.00 €
7	14001 à 16500 €	59.50 €
8	16501 à 19000 €	62.00 €
9	19001 et +	64.50 €

De plus, en signe de solidarité pour les familles en difficultés, vous avez la possibilité de verser une **CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE**. Un mail vous parviendra courant juin sur ce point.

## **2 - DEMI-PENSION 2018 – 2019**

Le tarif forfaitaire mensuel (sur 10 mois) de la demi-pension par élève, pour l'année scolaire 2018-2019, varie en fonction du nombre de repas réguliers\* pris par l'élève pendant la semaine. Il est donc dégressif :

<u>1 repas/sem.</u>	<u>2 repas/sem.</u>	<u>3 repas/sem.</u>	<u>4 repas/sem.</u>
<b>21.20 € / mois</b>	<b>41.20 € / mois</b>	<b>60.40 € / mois</b>	<b>77.60 € / mois</b>

Un élève qui souhaite prendre un repas occasionnellement peut acheter, si possible le jour ouvrable précédant avant 10h35 auprès de l'accueil, un ticket-repas exceptionnel au prix de : **6 €**. Celui-ci coûte plus cher du fait qu'il ne fait pas partie du forfait annuel.

\* Les jours choisis doivent être les mêmes toute l'année (ex : Tous les lundis et jeudis).

## **III - AUTRES FRAIS**

### **1 - Cotisation diocésaine du réseau de l'Enseignement Catholique :**

Elle est reversée à la Direction Diocésaine de Lille contribuant ainsi au fonctionnement des différents services de l'Enseignement Catholique (exemple : accompagnement psychopédagogique). Elle est fixée à 8.10€ par mois (sur 10 mois) pour 2018-2019.

### **2 - Cotisation A.P.E.L. : (Montant à confirmer par mail au mois de juin)**

Les parents qui se regroupent en association ont à cœur de défendre les intérêts spirituels, moraux et matériels de leurs enfants dans l'établissement. Chaque famille qui inscrit un enfant dans l'Enseignement Catholique verse donc une cotisation pour le fonctionnement et la coordination de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Le montant mensuel (sur 10 mois) est pour 2018-2019 de 1.81 €.

La cotisation donne droit à l'abonnement au magazine « Famille et Éducation ».

Attention : Cette cotisation ne concerne que l'aîné des enfants scolarisés dans l'Enseignement Catholique. Si l'aîné est au collège Charlemagne, vous devez refuser de payer pour un autre enfant scolarisé dans un autre établissement. De même, si l'aîné est confié à un autre établissement Catholique, nous vous prions de nous l'indiquer.

### **3 - Fournitures et frais d'externat surveillé :**

Ces frais concernent les supports pédagogiques spécifiques (C.D.I., Technologie, EPS, Education musicale, Sciences...) ainsi que les domaines de la Vie scolaire et de l'accompagnement éducatif des jeunes. Le montant mensuel (sur 10 mois) 2018 – 2019 est de 10,50 €.

### **4 - Cotisation numérique :**

Comme évoqué lors de votre entretien avec Monsieur MAHIEU, le Chef d'établissement, ou M. Bouillet (Adjoint de direction) les sixièmes bénéficient du déploiement de la pédagogie numérique depuis la rentrée 2015. Le coût de celui-ci est fixé en 2018- 2019 à 18€00 par mois (sur 10 mois et sur 4 années). Il comprend le matériel (tablette iPad air, Housse de protection), les applications de gestion et de maintenance des contenus, les logiciels pédagogiques et l'assurance bris et vol.

Une franchise de 150 euros en 6<sup>ème</sup>, 200 € en 5<sup>ème</sup> et 250 € en 4<sup>ème</sup> sera réclamée pour toute réparation ou remplacement de l'iPad en cas de bris ou de vol de celui-ci. En troisième la tablette ne pourra être remplacée. En cas de bris ou de vol de celle-ci, l'établissement proposera une tablette de prêt pour terminer le cycle scolaire. (Celle-ci sera restituée avant le dernier jour de l'année scolaire)

En l'absence de cas de bris ou de vol au cours des 4 années de Collège, ce matériel vous appartiendra au terme de la scolarité de votre enfant.

En cas de départ avant ce terme, une facture de régularisation vous sera adressée afin de régler le solde du matériel qui ne sera pas repris par le collège.

#### **5 - Casiers :**

Mis à la disposition des élèves dans chacune des classes, le montant appelé permet l'entretien, la réparation et le renouvellement de ces casiers. Le montant mensuel (sur 10 mois) est de 2.50 €.

#### **6 - Etude du soir :**

Dès l'inscription, la présence de l'enfant est obligatoire. L'appel est fait au début de chaque étude. Toute absence devra être signalée par écrit dans le carnet de bord.

Le coût sera intégré à la facturation sous forme de forfait.

*4 études du soir par semaine : 26.10 € par période - 3 études du soir par semaine : 21.40 € par période.*

*2 études du soir par semaine : 19.50 € par période - 1 étude du soir par semaine : 15.00 € par période.*

Les périodes :

PERIODE 1 : Sept. Oct. - PERIODE 2 : Nov. Déc. - PERIODE 3 : Jan. Fév. - PERIODE 4 : Mars Avr. - PERIODE 5 : Mai Juin.

Etude exceptionnelle : 3.40 €

#### **7 - Cotisation Association Sportive:**

Elle contribue à l'achat de matériel sportif et à la participation aux compétitions départementales, régionales et nationales. Le montant mensuel (sur 10 mois) est de 1,28 €.

#### **8 - Le forfait piscine :**

Concernera les élèves qui se rendront aux séances de natation en fonction des créneaux horaires définis par la piscine. Le montant mensuel (sur 10 mois) est de 6.50 €. Il comprend l'entrée et le transport.

#### **9 - Manuels scolaires numériques et cahiers de TP :**

Un mail vous parviendra à ce sujet en juin 2018, il faut compter environ 3.5 euros par mois (sur 10 mois) pour la collection de livres par niveau.

#### **10 - Carte de transport Transpole :**

Nous vous transmettrons les documents dès réception de la part de Transpole

### **III - FACTURATION**

Un bordereau de frais par élève est adressé à chaque famille en début d'année.

Le règlement peut se faire :

- par chèques, espèces ou prélèvements automatiques (avec une préférence pour ce dernier mode).
- à réception de la facture ou par 10 mensualités de septembre à juin.